



78^{ème} Semaine fédérale internationale de cyclotourisme en Côte-d'Or, à Dijon



Présentation du budget

Remarques préliminaires

Objectifs de la SF :

Les principaux objectifs pour l'organisation de la Semaine Fédérale à Dijon sont les suivants :

- Animer la ville de Dijon et le département de la Côte d'Or
- Faire découvrir la ville de Dijon et le département de la Côte d'Or,
- Développer les effectifs des licenciés à la FFCT,
- Privilégier les prestataires de la Communauté de Communes de Dijon,
- Organiser des parcours cyclo sur le territoire de la Côte d'Or,
- Produire un résultat financier à l'équilibre, sans aucune forme d'excédent

Les participants doivent être licenciés à la FFCT ou à une fédération cyclotouriste étrangère.

Un budget en 2 temps :

Une première version a été produite début 2014, basée sur les informations financières collectées des Semaines Fédérales précédentes. Il a été voté lors de la réunion de la COSFIC du 2 avril 2014, et joint lors du dépôt des demandes de subventions aux différentes collectivités territoriales.

Une seconde version du budget a été consolidée par la confirmation d'options et de coûts. Sa présentation a été ventilée sur les 2 années 2015 et 2016, années majeures pour le projet.

Il a été approuvé par un vote par l'ensemble des clubs de Côte-d'Or lors de l'assemblée générale du Comité départemental de cyclotourisme de la Côte-d'Or, le 24 janvier 2015 à Dijon.

Présentation du budget par chapitre

Le budget comporte deux options basées sur le nombre de participants :

- 10 000 participants pour la version la plus pessimiste,
- 13 000 participants correspondant à un objectif réaliste, basé sur le retour d'expérience des Semaines fédérales précédentes.

Il n'a pas été présenté de budget avec une participation plus optimiste. Il conduirait à un résultat excédentaire, ce qui n'est pas l'objectif de l'organisation.

Pour la compréhension et le détail des tableaux de synthèse ci-joints, la suite de ce document donne une justification des montants indiqués.

Les principales recettes sont encadrées par la convention que la COSFIC a signée avec la FFCT le 29 novembre 2014.



Commission d'Organisation de la Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme 2016 (COSFIC)

Comité départemental de cyclotourisme de la Côte-d'Or

N° de SIRET : 44815329600018 ; Code NAF : 9312Z

Adresse postale : 1 avenue du Lac, 21000 Dijon - sf2016.secretariat@gmail.com

1. Inscriptions

Recettes

Elles sont constituées essentiellement par la participation des licenciés, de leur conjoint et accompagnateurs. Le tarif de participation a été déterminé en fonction des organisations passées.

Le tarif de participation de 31 € a été majoré de 2 € par rapport à celui de 2015, fixé à 29 € pour les adultes (soit une augmentation de 6,9 %) et 14 € pour les jeunes (soit une augmentation de 16,7 %).

La répartition des participants sur les organisations antérieures est la suivante en moyenne :

- 60 % d'adultes licenciés de plus de 25 ans,
- 20 % de conjoints et d'adultes de 18 à 25 ans,
- 15 % d'accompagnateurs (ne faisant pas de vélo),
- 5 % de jeunes de moins de 18 ans (inscription gratuite).

La COSFIC devra toutefois négocier ces augmentations avec les membres du Comité Directeur de la FFCT. L'ensemble des tarifs du bulletin d'inscription doit être validé par la FFCT fin septembre 2015 au plus tard.

Dépenses

Elles sont constituées de :

- **Fourniture de badges** : Chaque personne doit porter un badge pour accéder dans un lieu de la SF2016. C'est une obligation liée à la sécurité. La réglementation fiscale impose aussi de ne permettre l'accès qu'aux adhérents de la FFCT.
- Un **cadeau souvenir** permettant la valorisation du territoire est remis à chaque participant (prix unitaire 1,3 €)
- **Divers**
 - 15 000 € aux frais de traitement informatique (supportés par la FFCT) : construction et maintenance du logiciel avec le concours d'un prestataire, mise à jour, exploitation inscriptions et des paiements par carte bleue, exploitation des prestations choisies par les participants (repas, excursions, cyclo découvertes, randonnées pédestres, tickets valeur,).
 - 2 000 € de frais divers d'organisation de la distribution des dossiers.

2. Restauration

Dépenses

Les prestations seront réalisées pour :

- les petits déjeuners, les dîners, le pique-nique et le buffet du dimanche par le CROUS,
- le repas de clôture assuré par un prestataire local (choix en cours)
- l'alimentation aux Points d'accueil et brasserie : prestataires locaux (choix en cours)

Recettes

Ces prestations seront vendues aux participants, mais la part correspondant aux bénévoles est prise en charge par l'organisation. Les prix de ventes de ces prestations aux participants sont eux aussi soumis à l'accord de la FFCT.

3. Hébergement

L'hébergement marchand local, qui sera largement utilisé par les participants, n'entre pas dans le budget de la COSFIC. Seuls les hébergements collectifs et la mise en place des campings fédéraux y figurent.

La prestation **d'hébergement collectif** sera réalisée par le CROUS sur le site de l'Université de Bourgogne, dans le cadre d'une convention qui sera signée en 2015, mais dont les contours sont déjà définis.

L'aménagement **des campings fédéraux** comprend les charges suivantes :

- | | |
|---|----------|
| - entretien du parc des sanitaires de la FFCT | 20 000 € |
| (Renouvellement du matériel obsolète, maintien aux normes, amélioration du parc matériel pour personnes à mobilité réduite) | |
| - nettoyage des sanitaires | 50 000 € |
| - location de constructions modulaires (locaux d'accueils des campings) | 50 000 € |
| - diverses fournitures et prestations (gravier, travaux raccordement,..) | 60 000 € |

La location des sanitaires (50 000 €) correspond à la location de tout le matériel sanitaire appartenant à la Fédération. Ce matériel, représente 6 semi-remorques et comprend : 200 cabines de douche, 200 WC, une soixantaine de chaudières, 2 blocs douche/WC pour personnes à mobilité réduite, 10 blocs rasage, 10 vides cassettes chimique, 9 urinoirs, 33 lavabos, 97 bacs de lavage, 2 kilomètres de tuyaux de dimensions diverses, matériel électrique divers et 63 conteneurs métalliques de transport.

Ce matériel disponible à la FFCT permet de limiter le coût qui serait lié à une location à un prestataire marchand.

La COSFIC reste prudente sur ce poste, tant que la totalité des 40 hectares nécessaire n'a pas été trouvée et qu'elle n'est pas certaine d'une mise à disposition gracieuse par les collectivités locales. C'est un poste qui est fortement soumis aux aléas de la météorologie, par nécessité de renforcer les allées de passage, de pallier à des dommages liés à des orages (locations bâches, etc ...).

Le droit unitaire à la charge des participants hébergés sur les campings fédéraux a été majoré de 2 € par rapport à celui de 2015, fixé à 23 € (soit une augmentation de 8,7 %) et le droit par emplacement a subi une majoration de 2 € par rapport à celui de 2015 fixé à 27 € (soit une augmentation de 7,4 %), soit une augmentation de 6 euros pour un couple par rapport au tarif pratiqué à Albi.

La COSFIC devra négocier ces augmentations avec les membres du Comité Directeur de la FFCT. L'ensemble des tarifs du bulletin d'inscription devra être validé par la FFCT fin septembre 2015.

4. Permanence et autres locaux

Les dépenses sont liées à la location du parc des expositions (140.000€) ainsi que la mise en place de stands, des équipements et de la sécurité associée. Toutes les prestations seront réalisées par des prestataires locaux.

Les recettes sont liées à la location de stands (les commerçants locaux y seront privilégiés) pour des ventes de vins, de produits régionaux, marchands de vélos, etc...

5. Communication

Les dépenses globales de communication s'élèvent à 92 000 €.

27 000 € seront versés à la FFCT et correspondent aux frais de communication fédérale pour la promotion de la manifestation au niveau national et international. En particulier, dans la revue fédérale « Cyclotourisme » chaque mois à partir de janvier de l'année 2016, par l'insertion du bulletin d'inscription dans le catalogue fédéral « Où irons-nous » adressé à chaque licencié, sur Cyclo Mag, sur le site internet et dans divers médias nationaux (journaux, radio et télévision)...

Deux plaquettes de présentation de la manifestation seront produites et constituent l'autre part importante des dépenses.

Les recettes (30 000 €) sont liées à la vente d'espaces publicitaires qui seront insérés dans l'ensemble de ces documents.

6. Animation

Une soirée spectacle sera proposée aux participants. Des prestations d'animateurs locaux (intervenants sur toute la semaine), des artistes pour animer la permanence, l'orchestre pour le bal de clôture, les cérémonies d'ouverture et de clôture constituent l'essentiel des dépenses. Des activités pour les accompagnants non-cyclo sont aussi proposées, dans le but de faire découvrir différentes facettes de Dijon et du département.

Une partie de ces prestations est optionnelle. Les recettes de ces postes sont apportées par la participation des adhérents à ces activités.

7. Souvenirs, autres produits annexes

Il s'agit de petits produits de merchandising permettant aux participants de conserver des souvenirs de la manifestation. Un DVD de la manifestation sera aussi produit par un prestataire local, et vendu aux participants.

8. Activités annexes

Ce poste correspond aux prestations annexes proposées aux participants non cyclo (visites, randonnées pédestres,...). Il comprend aussi la prise en charge d'activités pour les plus jeunes, en collaboration avec les organismes locaux.

Les recettes doivent couvrir la part des bénévoles encadrant ces animations.

9. Circuits

Des cartes de routes en couleur sont remises à chaque participant sur route ou à VTT (prestation confiée à l'IGN pour la réalisation de la maquette). Elles permettent de se guider sur les circuits et de découvrir un descriptif des points d'intérêts.

Les cyclos découvertes sont des sorties vélo organisées en groupes restreints, avec la présentation de lieux touristiques. Les participants à ces circuits contribuent aux recettes.

	pendant toute la semaine, du 27 juillet au lundi 8 août				février à avril 2016
	Boulodrome pour accueil des pots de ligue chaque soir	CROUS pour réaliser un parc vélo surveillé, le temps du dîner chaque soir	Camping Petitjean, x pour chaque camping éphémère situé sur la commune du Dijon	Parc des expositions	pour la saisie des inscriptions, 1 avenue du Lac à Dijon
podium				1	
parquet					
grilles d'exposition				100	
tables	50		40	70	
barrières Vauban	50	60	50	150	
bancs	60		80		
chaises			20	500	
chapiteaux			1 X 300 pers		
barrières Héras		80			
Cônes de Lubeck				80	
décorations florales					
canisses				x	
ordinateurs portables					6
électricité					
extincteurs					
panneaux de signalisation diverse					

	Dimanche 31 juillet	Jeudi 4 août	samedi 6 août (soir)	dimanche 7 août
	stade accueil de la cérémonie ouverture	Lac Kir journée pique-nique de 7h00 à 17h00; installation la veille	Parc des Expositions (Grand Hall) repas de clôture avec orchestre et bal (piste danse)	Cérémonie de clôture; de 7h00 à 11h00
podium	1	1	1	1
parquet			1	
grilles d'exposition				
tables	120	75	250	0
barrières Vauban	100	400		100
bancs		150		
chaises			2000	
chapiteaux		2 X 300 pers		
barrières Héras		80		
Cônes de Lubeck				
décorations florales			1	
canisses			1	
ordinateurs portables				
électricité		x		
extincteurs	à définir en fonction des consignes de sécurité			
panneaux de signalisation diverse	à définir en fonction des consignes de sécurité			

Budget global de l'Organisation

Nombre de participants	13 000			10 000			Variations
Recettes	Explications	Montants	Totaux partiels	Explications	Montants	Totaux partiels	
Inscriptions			343 850			264 500	30,0%
Adultes licenciés nombre de participants 60 % à 31 €	13 000 x 60% x 31 €	241 800		10 000 x 60% x 31 €	186 000		
Conjoints et 18-25 ans nombre de participants 20 % à 16 €	13 000 x 20% x 16 €	41 600		10 000 x 20% x 16 €	32 000		
Accompagnateurs nombre de participants 15 % à 31 €	13 000 x 15% x 31 €	60 450		10 000 x 15% x 31 €	46 500		
Restauration			362 550			306 765	18,2%
Petits déjeuners nombre par jours sur 8 jours à 5 €	600 x 8 jours x 5 €	24 000		375 x 8 jours x 5 €	15 000		
Déjeuners Vendus aux exposants	200 x 6 jours x 15 €	18 000		200 x 6 jours x 15 €	18 000		
Diners Vendus aux participants	800 x 7 jours x 15 €	84 000		625 x 7 jours x 15 €	65 625		
Repas de clôture Vendus aux participants	1 700 x 25 €	42 500		1 380 x 25 €	34 500		
Pique-nique Vendus aux participants	1 600 x 13 €	20 800		1 380 x 13 €	17 940		
Buffet dimanche Vendus aux participants	350 x 15 €	5 250		300 x 15 €	4 500		
Alimentation point d'accueil Brasserie	achats x 1,2 achats x 1,2	60 000 108 000		achats x 1,4 achats x 1,4	53 200 98 000		
Hébergement			452 850			361 100	25,4%
Dortoirs nombre par jours sur 8 jours à 25 €	600 x 9 jours x 25 €	135 000		500 x 9 jours x 25 €	117 000		
Campings Droits par bénéficiaire nombre participants x 2/3 à 26 €	13 000 x 2/3 x 26 €	223 600		10 000 x 2/3 x 26 €	171 600		
Droits par emplacements nombre participants x 25 % à 29 €	13 000 x 25 % x 29 €	94 250		10 000 x 25 % x 29 €	72 500		
Permanence et autres locaux			70 000			70 000	0,0%
Locations de stands		70 000			70 000		
Communication			30 000			30 000	0,0%
Annonces		30 000			30 000		
Animations			50 000			50 000	0,0%
Spectacles soirs		50 000			50 000		
Souvenirs et autres produits annexes			56 100			56 100	0,0%
Trophées		22 000			22 000		
Médailles, tee shifts, divers		19 800			19 800		
DVD		14 300			14 300		
Activités annexes			72 000			72 000	0,0%
Rando pédestres		11 000			11 000		
Activités jeunes		6 000			6 000		
Excursions à la journée		55 000			55 000		
Circuits			3 000			3 000	0,0%
Cyclos découvertes		3 000			3 000		
Aides collectivités			210 000			210 000	0,0%
Communauté de communes Dijon		100 000			100 000		
Conseil Général		50 000			50 000		
Conseil Régional		50 000			50 000		
CNDS		10 000			10 000		
Total des recettes		0	1 650 350		0	1 423 465	15,9%
Résultat du budget			Excédent 1 150			Déficit -57 085	
Valorisation des heures de bénévolat							
Evaluation contributions volontaires en nature			1 772 375			1 652 250	7,3%
Bénévolat	70 000 h x 9,61 € x 1,25	840 875		60 000 h x 9,61 € x 1,25	720 750		
Bénévolat d'encadrement	30 000 h x 23 € x 1,35	931 500		30 000 h x 23 € x 1,35	931 500		



78^{ème} Semaine fédérale internationale de cyclotourisme en Côte d'Or, à Dijon



Budget global de l'Organisation

Nombre de participants	13 000			10 000			Variations
Dépenses	Explications	Montants	Totaux partiels	Explications	Montants	Totaux partiels	
Inscriptions			53 000			40 600	30,5%
Fournitures badges		19 000			14 600		
Cadeaux souvenirs		17 000			13 000		
Divers		17 000			13 000		
Restauration			344 400			275 250	25,1%
Petits déjeuners							
nombre par jours sur 8 jours à 5 €	600 x 8 jours x 4,5 €	21 600		375 x 8 jours x 4,5 €	13 500		
Déjeuners							
Vendus aux exposants	200 x 6 jours x 14 €	16 800		200 x 6 jours x 14 €	16 800		
Pour les bénévoles	50 x 6 jours x 14 €	4 200		50 x 6 jours x 14 €	4 200		
Diners							
Vendus aux participants	800 x 7 jours x 14 €	78 400		625 x 7 jours x 14 €	61 250		
Pour les bénévoles	100 x 7 jours x 14 €	9 800		100 x 7 jours x 14 €	9 800		
Repas de clôture							
Vendus aux participants	1 700 x 25 €	42 500		1 380 x 25 €	34 500		
Pour les bénévoles	300 x 25 €	7 500		300 x 25 €	7 500		
Pique-nique							
Vendus aux participants	1 600 x 10 €	16 000		1 380 x 13 €	13 800		
Pour les bénévoles	200 x 10 €	2 000		100 x 10 €	1 000		
Buffet dimanche							
Vendus aux participants	350 x 14 €	4 900		300 x 14 €	4 200		
Pour les bénévoles	50 x 14 €	700		50 x 14 €	700		
Alimentation point d'accueil		50 000		achats x 1,4	38 000		
Brasserie		90 000		achats x 1,4	70 000		
Hébergement			431 000			403 000	6,9%
Dortoirs							
nombre par jours sur 8 jours à 20 €	600 x 9 jours x 20 €	108 000		500 x 9 jours x 20 €	90 000		
Campings							
Aménagements camping		160 000			160 000		
Redevance FFCT sanitaires		50 000			50 000		
Eau, électricité et gaz		33 000			28 000		
Gardiennage camping		50 000			45 000		
Occupation de salles		30 000			30 000		
Permanence et autres locaux			298 000			295 000	1,0%
Location Parc des expositions		140 000			140 000		
Aménagement		45 000			45 000		
Nettoyage tout sites		31 000			31 000		
Gardiennage tous sites		70 000			70 000		
Matériel de secours extincteurs		12 000			9 000		
Communication			92 000			82 000	12,2%
Publications		80 000			70 000		
Site internet		12 000			12 000		
Animations			70 000			60 000	16,7%
Spectacles soirs		40 000			30 000		
Prestations		30 000			30 000		
Souvenirs et autres produits annexes			51 000			43 000	18,6%
Trophées		20 000			17 000		
Médailles, tee shifts, divers		18 000			15 000		
DVD		13 000			11 000		
Activités annexes			66 000			57 700	14,4%
Rando pédestres		10 000			8 000		
Activités jeunes		6 000			6 000		
Excursions à la journée		50 000			43 700		
Circuits			23 800			19 000	25,3%
Cyclos découvertes		3 000			3 000		
Cartes		20 800			16 000		
Secrétariat organisation			220 000			205 000	7,3%
Salaires et charges		0			0		
Fournitures téléphones informatique		40 000			40 000		
Assurance		25 000			25 000		
Frais des commissions		70 000			60 000		
Transport collectif		10 000			10 000		
Location de véhicules		40 000			40 000		
Frais de bénévoles		35 000			30 000		
Total des dépenses		0	1 649 200		0	1 480 550	11,4%

Valorisation des heures de bénévolat

Personnel bénévoles			1 772 375			1 652 250	7,3%
Bénévolat	70 000 h x 9,61 € x 1,25	840 875		60 000 h x 9,61 € x 1,25	720 750		
Bénévolat d'encadrement	30 000 h x 23 € x 1,35	931 500		30 000 h x 23 € x 1,35	931 500		

Ces budgets ont été approuvés par l'AGO du CODEP21 du 24/01/2015



78^{ème} Semaine fédérale internationale de cyclotourisme en Côte d'Or, à Dijon



Budget ventilé par année civile de l'Organisation

Nombre de participants	13 000			10 000			Variations	
Recettes	Année 2015	Année 2016	Global	Année 2015	Année 2016	Global		
Inscriptions		343 850	343 850		264 500	264 500	30,0%	
Adultes licenciés nombre de participants 60 % à 31 € Conjoints et 18-25 ans nombre de participants 20 % à 16 € Accompagnateurs nombre de participants 15 % à 31 €								
Restauration		362 550	362 550		306 765	306 765	18,2%	
Petits déjeuners nombre par jours sur 8 jours à 5 € Déjeuners Vendus aux exposants Diners Vendus aux participants Repas de clôture Vendus aux participants Pique-nique Vendus aux participants Buffet dimanche Vendus aux participants Alimentation point d'accueil Brasserie								
Hébergement		452 850	452 850		361 100	361 100	25,4%	
Dortoirs nombre par jours sur 8 jours à 26 € Campings Droits par bénéficiaire nombre participants x 2/3 à 26 € Droits par emplacements nombre participants x 25 % à 29 €								
Permanence et autres locaux		70 000	70 000		70 000	70 000	0,0%	
Locations de stands								
Communication		30 000	30 000		30 000	30 000	0,0%	
Annonceurs		5 000						
Animations		50 000	50 000		50 000	50 000	0,0%	
Spectacles soirs								
Souvenirs et autres produits annexes		56 100	56 100		56 100	56 100	0,0%	
Trophées Médailles, tee shifts, divers DVD								
Activités annexes		72 000	72 000		72 000	72 000	0,0%	
Rando pédestres Activités jeunes Excursions à la journée								
Circuits		3 000	3 000		3 000	3 000	0,0%	
Cyclos découvertes								
Aides collectivités		70 000	140 000	210 000	95 000	115 000	210 000	0,0%
Communauté de communes Dijon	30 000	70 000		40 000	60 000			
Conseil Général	25 000	25 000		25 000	25 000			
Conseil Régional	10 000	40 000		25 000	25 000			
CNDS	5 000	5 000		5 000	5 000			
Total des recettes	70 000	1 580 350	1 650 350	95 000	1 328 465	1 423 465	15,9%	
Résultat du budget	8 200	-7 050	1 150	33 200	-90 285	-57 085		
Evaluation contributions volontaires en nature			1 772 375			1 652 250	7,3%	
Bénévolat	120 125	720 750	840 875	120 125	600 625	720 750		
Bénévolat d'encadrement	310 500	621 000	931 500	310 500	621 000	931 500		

Ces budgets ont été approuvés par l'AGO du CODEP21 du 24/01/2015



78^{ème} Semaine fédérale internationale
de cyclotourisme
en Côte d'Or, à Dijon



Budget ventilé par année civile de l'Organisation

Nombre de participants	13 000			10 000			Variations
Dépenses	Année 2015	Année 2016	Global	Année 2015	Année 2016	Global	
Inscriptions		53 000	53 000		40 600	40 600	30,5%
Fournitures badges Cadeaux souvenirs Divers							
Restauration		344 400	344 400		275 250	275 250	25,1%
Petits déjeuners nombre par jours sur 8 jours à 5 € Déjeuners Vendus aux exposants Pour les bénévoles Diners Vendus aux participants Pour les bénévoles Repas de clôture Vendus aux participants Pour les bénévoles Pique-nique Vendus aux participants Pour les bénévoles Buffet dimanche Vendus aux participants Pour les bénévoles Alimentation point d'accueil Brasserie							
Hébergement	6 000	425 000	431 000	6 000	397 000	403 000	6,9%
Dortoirs nombre par jours sur 8 jours à 20 € Campings Aménagements camping Redevance FFCT sanitaires Eau, électricité et gaz Gardiennage camping Occupation de salles	6 000			6 000			
Permanence et autres locaux		298 000	298 000		295 000	295 000	1,0%
Location Parc des expositions Aménagement Nettoyage tout sites Gardiennage tous sites Matériel de secours extincteurs							
Communication	32 000	60 000	92 000	32 000	50 000	82 000	12,2%
Publications Site internet	30 000 2 000			30 000 2 000			
Animations		70 000	70 000		60 000	60 000	16,7%
Spectacles soirs Prestations							
Souvenirs et autres produits annexes		51 000	51 000		43 000	43 000	18,6%
Trophées Médailles, tee shifts, divers DVD							
Activités annexes		66 000	66 000		57 700	57 700	14,4%
Rando pédestres Activités jeunes Excursions à la journée							
Circuits		23 800	23 800		19 000	19 000	25,3%
Cyclos découvertes Cartes							
Secrétariat organisation	23 800	196 200	220 000	23 800	181 200	205 000	7,3%
Salaires et charges Fournitures téléphones informatique Assurance Frais des commissions Transport collectif Location de véhicules Frais de bénévoles	5 000 800 10 000 8 000			5 000 800 10 000 8 000			
Total des dépenses	61 800	1 587 400	1 649 200	61 800	1 418 750	1 480 550	11,4%

Valorisation des heures de bénévolat

Personnel bénévoles	430 625	1 341 750	1 772 375	430 625	1 221 625	1 652 250	7,3%
Bénévolat	120 125	720 750	840 875	120 125	600 625	720 750	
Bénévolat d'encadrement	310 500	621 000	931 500	310 500	621 000	931 500	

Ces budgets ont été approuvés par l'AGO du CODEP21 du 24/01/2015



**Comité d'Organisation de la Semaine Fédérale du
cyclotourisme « COSFIC »**

**Pour l'Organisation de la soixante dix huitième semaine
fédérale internationale de cyclotourisme à Dijon**

**CONVENTION
RELATIVE au FINANCEMENT D'UN COMITE
D'ORGANISATION**

ENTRE

La Communauté Urbaine du Grand Dijon, représentée par son Président, Monsieur Alain MILLOT, dûment habilité, par délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2015,

ET

Le Comité d'organisation de la semaine fédérale internationale de cyclotourisme « COSFIC » représenté par son Président, Monsieur Jacques Rouget,

PREAMBULE

Par courrier en date du 31 janvier 2015, le COSFIC sollicite une subvention auprès de la Communauté Urbaine du Grand Dijon pour l'organisation de la soixante dix huitième édition de la semaine fédérale internationale de cyclotourisme qui aura lieu du 31 juillet au 7 août 2016 à Dijon.

Par délibération en date du 25 juin 2015, la Communauté Urbaine du Grand Dijon a décidé d'accorder une subvention d'un montant de 100 000 € au Comité d'organisation de la semaine fédérale internationale de cyclotourisme « COSFIC » pour l'organisation de la manifestation précitée.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la participation financière de la Communauté Urbaine du Grand Dijon relative à l'organisation de la soixante dix huitième édition de la semaine fédérale internationale de cyclotourisme qui aura lieu du 31 juillet au 7 août 2016 à Dijon.

Article 2 – Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à 100 000 € maximum.

Article 3 – Conditions d'utilisation de la subvention et obligations comptables de l'association

Le « COSFIC » s'engage à utiliser la subvention accordée par la Communauté Urbaine du Grand Dijon pour l'organisation de la soixante dix huitième édition de la semaine fédérale internationale de cyclotourisme qui aura lieu du 31 juillet au 7 août 2016 à Dijon. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Communauté Urbaine du Grand Dijon les sommes indûment perçues.

A l'issue de la manifestation, le « COSFIC » s'engage à produire les documents suivants :

- le bilan financier définitif de la manifestation (détail des dépenses et des recettes) accompagné des justificatifs correspondants (factures acquittées, etc.) ainsi que tout élément (coupure de presse, photos, logos, banderole...) permettant d'apprécier la manière dont l'association a mis en valeur l'aide apportée par la Communauté Urbaine du Grand Dijon pour l'organisation de ladite manifestation,
- le bilan quantitatif et qualitatif de la manifestation permettant de mesurer l'adéquation entre le montant octroyé par la Communauté Urbaine du Grand Dijon et l'usage fait par l'association.

Enfin, dans le cadre de l'organisation le « COSFIC » s'engage :

- à respecter le domaine public des collectivités traversées, ainsi que le patrimoine de ces dernières. Tout désordre constaté et généré par la manifestation sera de la responsabilité de l'organisateur. Les frais de remise en état seront à la charge de l'association ;
- à respecter les préconisations de sécurité formulées par les services de la Ville de Dijon et consignées dans le dossier technique remis à l'organisation, et plus globalement à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des participants et des usagers de l'espace public ;
- à procéder au nettoyage des lieux, ainsi qu'au retrait des différents éléments signalétiques de la manifestation ;
- à faire figurer les logos de la Ville de Dijon et de la Communauté Urbaine du Grand Dijon sur tous les supports de communication de la manifestation ;
- à ne pas organiser d'animations dont la Ville de Dijon n'aurait pas été préalablement informée et que cette dernière n'avait pas formellement autorisée ;
- à respecter les prescriptions émises par les différents services des collectivités et leurs délégataires.

En outre, toute intervention particulière réalisée par les services des collectivités et leurs délégataires dans le cadre de la manifestation devra faire l'objet d'une convention entre la ville ou la Communauté Urbaine le Grand Dijon et pourra faire l'objet d'une prise en charge par l'organisateur.

Article 4 – Modalité de versement de la subvention

La subvention sera versée sous forme de deux acomptes selon l'échéancier suivant :

- 30%, soit la somme de 30 000 €, dès le début du quatrième trimestre 2015, après que la délibération relative à l'attribution d'une subvention en faveur du « COSFIC » pour l'organisation, de la soixante dix huitième édition de la semaine fédérale internationale de cyclotourisme qui aura lieu du 31 juillet au 7 août 2016 à Dijon, sera devenue exécutoire,
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 70 000 € au premier trimestre 2016. En cas d'excédent dégagé par le « COSFIC » sur l'organisation de la manifestation, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Dijon, le

Pour le « COSFIC »

Pour la Communauté Urbaine

Le Président,

Le Président,

Jacques Rouget

Alain MILLOT